

Conseil d'administration
ENSAG-UGA

Séance du 08 octobre 2026

Délibération n°
DEL-2026-1008-3

Nombre de membres : 20
Membres en exercice : 18

Quorum début de Séance : 11

Membres présents : 10
Membres représentés : 02
Membre(s) ne prenant
pas part au vote : 00
Nombre de votants : 00

Voix favorables : 12
Voix défavorables : 00

Abstention : 00

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'ENSAG-UGA s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Nicolas Dubus, Président du Conseil d'Administration.

Point à l'ordre du jour :

3.1. Budget 2026 – Rectificatif n°1

Membres présents :

DEPOLLIER Guy
DUBUS Nicolas,
LAJARGE Romain,
VETTORELLO Jean-Pierre,
BARDOS Sylvia,
HANRY Camille,
VEILLEROT Marianne,
BRESSY Vincent,
HUGELÉ Fabrice,
RANÇON Blandine,

Membres représentés :

TIXIER Nicolas (pouvoir à Guy DEPOLLIER),
POBÉ Pascaline (pouvoir à Blandine RANÇON),

Membres excusés :

MANOLA Théa,
FEUTREN Alexandre,
DESMARTIN Rose,
PROMAYON Seamus,
LAKHNECH Yassine,
MOCELLIN Raphael,

Délibération n°3 relative au Budget 2026 - Rectificatif n°1

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu le décret 2018-109 du 15 février 2018, article 8.I.2
Vu la présentation faite en séance du Conseil d'Administration de ce jour

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'administration adopte le budget rectificatif 2026 n°1

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- pour mémoire, nombre d'**ETPT** du titre 2 : 90.5
- s'agissant du titre 3 : 39.66 **ETPT** dont 36.04 **ETPT** sous plafond d'emplois législatif et 3.62 **ETPT** hors plafond d'emplois législatif
- **5 285 758 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 096 708 € personnel
 - 1 993 076 € fonctionnement
 - 1 195 974 € investissement
- **5 813 174 €** de crédits de paiement dont :
 - 2 096 708 € personnel
 - 2 317 355 € fonctionnement
 - 1 399 111 € investissement
- **4 310 377 €** de prévisions de recettes
- **-1 502 797 €** de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 1 502 797 € de variation de trésorerie
- - 103 566 € de résultat patrimonial
- + 107 424 € de capacité d'autofinancement
- - 942 725 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration approuve les tableaux 1, 2, 4 et 6 présentant

- les emplois,
- les autorisations budgétaires,
- l'équilibre financier,
- le compte de résultat,
- le bilan et l'annexe.

Fait le 08 octobre 2026

Le Président du
Conseil d'Administration

Nicolas Dubus

